Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-20-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025

COMMUNE DE VIC-EN-BIGORRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

I. Généralités

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 31 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 17 mars 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de poursuivre d'importants investissements communaux
- de terminer les investissements amorcés l'année précédente
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget communal se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers, aux coupes de bois, à diverses subventions de fonctionnement. Il faut noter que les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ordures ménagères...) le sont sur le territoire de la commune par la Communauté de Communes Adour-Madiran et pas par la commune.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 5 053 586,61 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, des terrains communaux, de la voirie, des bois et forêts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts des emprunts à payer, ...

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 4 110 981,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement, y compris le résultat reporté des années précédentes, et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses dépenses d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
L'autofinancement prévisionnel 2025 de la commune est de 942 605,61 €.

Publié le : 02/04/2025 16:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27116

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-20-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT PREVISIONNEL 2025	RECETTES	MONTANT PREVISIONNEL 2025
Dépenses courantes Chapitre 011	1 443 260 €	Excédent brut reporté Compte 002	756 088,61 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	1 598 625 €	Recettes des services Chapitre 70	229 240 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	693 562 €	Impôts et taxes Chapitre 73	2 174 000 €
Dépenses financières Chapitre 66	32 434 €	Dotations et participations Chapitre 74	1 639 358 €
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	5 000 €	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	196 900 €
Autres dépenses Chapitre 68	45 100 €	Recettes financières Chapitre 76	0
Fiscalité reversée Chapitre 014	63 000 €	Autres recettes Chapitre 78	0
Total dépenses réelles	**3 880 981 €**	Recettes en atténuation Chapitre 013	0
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	230 000 €	**Total recettes réelles**	**4 995 586,61€**
Virement à la section d'investissement Compte 023	942 605,61 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	58 000 €
TOTAL GENERAL	**5 053 586,61 €**	**TOTAL GENERAL**	**5 053 586,61 €**

Par rapport au budget primitif 2024, les dépenses réelles de fonctionnement subissent une baisse en 2025 et cela s'explique notamment par la baisse des crédits inscrits pour la réparation des toitures des bâtiments communaux. Les recettes réelles de fonctionnement diminuent également, notamment par la baisse de l'indemnité d'assurance perçue en 2025.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 votés par la commune sont maintenus au même niveau que ceux de 2024 :

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti : 41,23 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,28 %
- Taxe d'habitation : 9,24 %

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : néant. La CFE est perçue par la communauté de Communes Adour Madiran et pas par la commune.

Le produit attendu de la fiscalité locale 2025 s'élève à 1 873 585 €.

d) Les dotations de l'Etat

Le montant des dotations estimées en 2025 est de 1 423 000 € (contre 1 403 359 € en 2024) ; soit une augmentation de 1.40 % par rapport à 2024.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la

Publié le : 02/04/2025 16:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27116

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-20-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : trois types de recettes existent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ou le Fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment, ...), et l'emprunt.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT PREVISIONNEL 2025	RECETTES	MONTANT PREVISIONNEL 2025
Remboursement d'emprunts Chapitre 16	407 710,00 €	Dotations, fonds divers	1 439 010,81 €
Opérations d'équipements	2 288 558,70 €	Subventions Chapitre 13	1 144 881,14 €
Charges (Écritures d'ordre entre sections) Chapitre 040	58 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement Compte 021	942 605,61 €
Solde d'investissement reporté Compte 001	896 635,86 €	Produits (écritures d'ordre entre section) Chapitre 040	230 000 €
Transferts et remboursements Chapitre 13	105 593,00 €		
TOTAL GENERAL	**3 756 497,56 €**	**TOTAL GENERAL**	**3 756 497,56 €**

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Requalification du centre bourg – Allées de Gaulle
- Construction d'un trinquet
- Phase 5 Parc Naturel Urbain (extension du PNU)
- Elaboration d'un schéma directeur des mobilités actives
- Acquisition matériels et équipements
- Réhabilitation bâtiment communaux

d) Les subventions d'investissements notifiées inscrites au budget sont :

FINANCEUR	MONTANT NOTIFIE	TRAVAUX CONCERNES
ETAT	693 072,14 €	Aménagements Intra-canal, extension PNU, rénovation énergétique bâtiments communaux (Gymnase Herray et ateliers), construction d'un trinquet
REGION	84 809 €	Diagnostic commercial et construction d'un trinquet
DEPARTEMENT	250 000 €	Aménagements Intra-canal, Extension PNU, construction d'un trinquet
AUTRE	10 000 €	Restauration orgue Eglise

Les subventions attribuées pour la construction du trinquet seront transférées au budget annexe créé à cet effet.

IV. L'endettement

CAPITAL DU AU 01/01/2025	NOUVEAUX EMPRUNTS 2025	ANNUITES 2025	INTERETS VERSES	CAPITAL REMBOURSE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2025
3 637 779 €	0 €	439 143 €	32 434 €	406 709 €	3 231 070 €

Le budget 2025 ne prévoit pas de nouvel emprunt. L'emprunt de 3.3M€ contracté en 2021 a été prévu pour financer le programme pluriannuel d'investissement.

Publié le : 02/04/2025 16:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27116

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-20-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

VI. Le personnel

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit au 1er janvier 2025 (en équivalent temps plein) :

FILIERE	EFFECTIFS AGENTS TITULAIRES	EFFECTIFS AGENTS NON TITULAIRES	EFFECTIF TOTAL
Administrative	9	5	14
Technique	13,83	4,91	18,74
Animation	0,86		0,86
Police	1		1
Emplois fonctionnels	1		1
TOTAL	**25,69**	**9,91**	**35,60**

VII. Les budgets annexes

a) Service de l'eau potable et de l'assainissement

La gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement a été déléguée au concessionnaire SAUR. La gestion de ces services par le concessionnaire inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à sa charge ainsi que les relations avec les usagers des services. Les travaux de renouvellement, d'extension, de mise en conformité ou encore de renforcement des réseaux restent à la charge de la collectivité. La collectivité conserve le contrôle du service concédé et doit obtenir du concessionnaire tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations.

- Service eau potable

Les tarifs de la part communale de la surtaxe eau potable sont maintenus pour 2025 :

- Abonnement 12.50 € / an
- Consommation 0.22 € / m³

Le budget primitif 2025 du service eau potable se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	303 519,80 €	Recettes de fonctionnement	303 519,80 €
Dépenses d'investissement	324 371,68 €	Recettes d'investissement	324 371,68 €
TOTAL	**627 891,48 €**	**TOTAL**	**627 891,48 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux amortissements et au virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe eau potable reversée par la SAUR et au résultat reporté.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de réhabilitation des canalisations d'eau potable.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues, des dotations aux amortissements et du virement de la section de fonctionnement.

- Service assainissement

Les tarifs de la part communale de la surtaxe eaux usées sont maintenus pour 2025 :

- Abonnement 8 € / an
- Consommation 0.19 € / m³

Le budget primitif 2025 du service assainissement se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	141 996,34 €	Recettes de fonctionnement	141 996,34 €
Dépenses d'investissement	892 313,85 €	Recettes d'investissement	892 313,85 €
TOTAL	**1 034 310,19 €**	**TOTAL**	**1 034 310,19 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent au remboursement des intérêts d'emprunt, aux amortissements et au virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe eaux usées reversée par la SAUR.

Publié le : 02/04/2025 16:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27116

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-20-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Les dépenses d'investissement correspondent au solde des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, aux travaux de réhabilitation des canalisations d'eaux usées et au remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues, du recours à l'emprunt, des dotations aux amortissements et du virement de la section de fonctionnement.

b) Gestion des projets d'aménagements fonciers

Le budget annexe pour la gestion des projets d'aménagements fonciers a été créé en 2021 afin de suivre de manière précise la situation financière des différents projets, notamment celui du Quartier Séniors.

Le budget primitif 2025 se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	227 458,13 €	Recettes de fonctionnement	227 458,13 €
Dépenses d'investissement	1 042 955,46 €	Recettes d'investissement	1 042 955,46 €
TOTAL	**1 270 413,59 €**	**TOTAL**	**1 270 413,59 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de la salle commune du Quartier Séniors, aux honoraires de l'agence locative adaptée, aux animations proposées aux habitants du quartier et au remboursement des intérêts d'emprunts.

Les recettes de fonctionnement proviennent des loyers perçus et de l'aide du Département au titre de l'AVP (aide à la vie partagée pour les personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif).

Les dépenses d'investissement correspondent au solde des travaux de construction du Quartier Séniors et aux acquisitions de parcelles au secteur Ramasse.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions attribuées et à la cession d'un bien immobilier.

c) Gestion d'un trinquet

Le budget annexe pour la construction et la gestion d'un trinquet a été créé en 2025 afin de suivre de manière précise la situation financière du projet. Le budget primitif 2025 se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	26 000 €	Recettes de fonctionnement	26 000 €
Dépenses d'investissement	1 290 000 €	Recettes d'investissement	1 290 000 €
TOTAL	**1 316 000 €**	**TOTAL**	**1 316 000 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de fonctionnement du trinquet pour un semestre (fluides, maintenance, charges de personnel) et au remboursement des intérêts d'emprunt

Les recettes de fonctionnement proviennent des redevances versées par les utilisateurs du trinquet.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de construction du trinquet.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions attribuées et de l'emprunt à contracter.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L. 2121-26, L. 3121-17, L. 4132-16, L. 5211-46, L. 5421-5, L 5621-9 et L. 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Vic en Bigorre,
Le 1er avril 2025
Le Maire,
Clément MENET

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Publié le : 02/04/2025 16:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27116

Publié le : 02/04/2025 16:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27116